

**Francisque Vigouroux,**  
maire,  
**Clément Moison,**  
2<sup>e</sup> adjoint, transition écologique et urbanisme



## “L'expertise et les conseils du CAUE en matière d'aide architecturale sont précieux pour les Ignysois”

### Pourquoi avoir fait appel au CAUE ?

**Francisque Vigouroux :** Nous souhaitons bénéficier d'une expertise technique qui vienne compléter et soulager nos collègues du service de l'urbanisme. Il s'agissait également de pouvoir confronter nos besoins, nos projets à des professionnels sans nécessairement passer immédiatement par des prestataires extérieurs privés. Le CAUE a, par exemple, été d'une grande aide pour mettre en place une concertation visant à végétaliser les cours de nos écoles. Il nous a aussi permis de créer une permanence architecturale mensuelle pour renseigner les habitants sur leur projet avant le dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux, afin de vérifier la conformité avec le PLU de la commune.

### Quel est l'apport de cette permanence pour les habitants d'Igny ?

**Clément Moison :** Nous sommes dans une commune résidentielle, avec de nombreux projets de rénovation/agrandissement. Notre PLU assez restrictif et la présence d'un secteur ABF sont une chance car ils protègent. Mais les subtilités et interprétations des règlements peuvent être source d'erreurs. L'expertise et les conseils du CAUE sont précieux et évitent de partir sur des voies vouées à un refus administratif. La permanence mensuelle accompagne avec une grande pertinence les habitants dès l'élaboration de leur projet de travaux. L'architecte du CAUE connaît notre PLU et complète d'un point de vue technique les conseils de notre juriste spécialisée en droit de l'urbanisme. Les habitants peuvent

vérifier le potentiel de constructibilité ou d'extension de leur parcelle, et ils peuvent aussi bénéficier de conseils pour que leur logement soit plus confortable et que leur projet s'inscrive harmonieusement dans le paysage ignysois.

### Un aspect marquant, à vos yeux, de l'action du CAUE à Igny ?

**C.M. :** Les équipes du CAUE effectuent leurs missions avec un sens aigu de l'accompagnement. Elles cherchent à rendre réalisables les projets des habitants et des collectivités, dans le respect des règles. Alors que les services de l'État continuent trop souvent à se réfugier dans une culture du blocage, le CAUE est dans un esprit de conseil.

**F.V. :** C'est un vrai atout pour concerter les habitants sur des projets structurants. Le CAUE nous a ainsi accompagnés

avec bienveillance et sérieux dans nos premiers projets de végétalisation de nos cours d'école. Il a assuré l'animation de la concertation avec les parents, les enfants et les enseignants.

### Comment parleriez-vous du CAUE à un élu ou une élue qui ne le connaît pas ?

**F.V. :** Le CAUE a une connaissance approfondie des problématiques de nos collectivités. C'est un outil de confiance, un service pour faire et rendre possibles les projets de la commune.

**C.M. :** Il permet aussi de mieux appréhender le PLU. L'entretien en amont avec l'architecte du CAUE permet de prévenir de nombreuses frustrations, car cela évite souvent aux habitants d'avoir à déposer un permis de construire modificatif ou de se voir opposer un refus lorsque le projet n'est pas conforme au PLU. ■



Les habitants d'Igny présentent leur projet à la permanence architecturale du CAUE.